

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-CINQUIÈME SESSION
Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
44e séance
tenue le
vendredi 16 novembre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 44e SEANCE

Présidente : Mme COOMBS (Nouvelle-Zélande)
(Vice-Présidente)

SOMMAIRE

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

*Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.*

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/45/SR.44
11 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (suite) (A/45/3, chap. III, sect. F, A/45/12 et Add.1, A/45/378, A/45/449, A/45/450, A/45/480, A/45/649 et Corr.1 et Add.1)

1. **M. AZIKIWE** (Nigéria) rappelle qu'il y a près de 40 ans, lors de la création du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tous espéraient que le problème des réfugiés serait passager et facile à résoudre. Mais la situation des réfugiés dans le monde n'a fait que s'aggraver pour prendre les dimensions d'une crise, à tel point que, dans son dernier rapport (A/45/12), le Haut Commissaire l'a présentée comme problématique, en constante dégradation et presque insoluble. Le nombre de réfugiés s'est accru, comme le démontrent les statistiques des deux dernières années. En 1989, ce chiffre était de 12 millions; il s'élève à présent à plus de 15 millions et ne cesse de s'accroître. Plus de 90 % de ces réfugiés sont dans des pays en développement, et la majorité d'entre eux sont des enfants.

2. Les crises récentes du golfe Persique et du Libéria ont créé de nouvelles vagues de réfugiés d'une ampleur sans précédent. Des milliers de personnes fuyant le conflit dans la zone du Golfe ont été concentrées dans un petit nombre de pays de la région, en particulier la Jordanie, et la plupart d'entre elles n'ont pas bénéficié d'une assistance suffisante. Par suite du conflit au Libéria, plus de 700 000 Libériens et ressortissants d'autres pays ont cherché asile dans les pays africains voisins, dont le Nigéria. La délégation nigériane fait appel à la communauté internationale pour que celle-ci organise la distribution dans les meilleurs délais d'une assistance d'urgence à ces réfugiés.

3. La situation des réfugiés a été tout aussi difficile en Thaïlande, au Pakistan et dans d'autres régions de l'Asie. Toutefois, la délégation nigériane espère que les réfugiés cambodgiens se trouvant en Thaïlande pourront bientôt retourner chez eux si tout se passe bien, et qu'il en sera de même pour les réfugiés afghans.

4. Le phénomène des exodes de masse est dû, comme on l'a démontré, à un certain nombre de facteurs. Mais de l'avis de la délégation nigériane, les principaux facteurs sont associés à des crises économiques et à des violations des droits de l'homme. Les statistiques de la Banque mondiale indiquent qu'à l'heure actuelle, 1 milliard d'êtres humains vivent dans une misère abjecte, et que ce chiffre devrait augmenter d'environ 100 millions. Des études ont prouvé que les gens avaient tendance à émigrer des zones de pauvreté et de sous-développement vers les zones où les possibilités économiques sont plus grandes. Ces migrants demandent presque toujours le statut de réfugié dans les pays où ils ont fui. Les gens fuient aussi l'oppression et la tyrannie, comme le démontrent les vagues de réfugiés en Afrique australe, en Afghanistan, au Cambodge, dans la région du Golfe, au Moyen-Orient et en Amérique centrale. Il serait donc inutile de rechercher des solutions durables au problème des réfugiés sans sérieusement traiter au préalable les problèmes de la misère totale et du sous-développement et sans institutionnaliser la promotion et l'exercice de tous les droits de l'homme. Dans

(M. Azikiwe, Nigéria)

le même ordre d'idées, un renforcement du développement économique et le respect des droits de l'homme fourniraient des solutions durables et réduiraient le nombre de réfugiés.

5. L'une des principales fonctions du HCR est la protection internationale, ce qui suppose le recours à une législation et à des principes humanitaires pour garantir les droits, la sécurité et le bien-être des réfugiés. La protection ne devrait pas se limiter à la période initiale de fuite et de premier asile, mais couvrir les étapes ultérieures de la vie du réfugié.

6. La délégation nigériane félicite les Etats qui ont accordé un asile temporaire à des réfugiés et n'ont pas pratiqué le refoulement. Le Nigéria lui-même continue à accorder l'asile à de nombreux réfugiés du monde entier, soit à la demande du HCR, soit directement. Pendant l'année écoulée, en coopération avec le bureau local du HCR, le Nigéria a assuré avec succès le rapatriement librement consenti d'environ 1 800 réfugiés tchadiens. Ceux qui ont préféré rester ont été bien intégrés dans des communautés nigérianes locales. La délégation nigériane est profondément préoccupée par les violations du principe de non-refoulement mentionnées au paragraphe 22 du rapport du Haut Commissaire (A/45/12).

7. En ce qui concerne les difficultés financières auxquelles se heurte le HCR, les conséquences des reports des déficits des années 1988 et 1989, et notamment la décision du Comité exécutif de les résorber en imposant un plafond pour les dépenses engagées pendant le premier semestre de 1990, préoccupent profondément la délégation nigériane. Le besoin accru de programmes en faveur des réfugiés à une époque où les contributions et les ressources sont limitées a entraîné une grave pénurie de fonds en 1990, qui a elle-même entraîné l'annulation d'un grand nombre de projets opérationnels. En Afrique, les opérations et les programmes n'ont pas été convenablement exécutés, les denrées alimentaires et les apports nutritionnels ont diminué et les moyens d'études et de formation offerts ont été fortement réduits. Il faudrait par conséquent augmenter les ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire pour lui permettre d'exécuter son mandat. La délégation nigériane félicite les donateurs traditionnels de leur appui et leur demande d'accroître leurs contributions au HCR ainsi que leur aide au développement, qui est un élément important de la solution de la crise des réfugiés. Enfin, elle souligne l'importance de contributions et d'un financement prévisibles, continus et assurés.

8. Tout en appuyant sans réserve les décisions prises par le Comité exécutif à sa quarante et unième session sur les questions administratives et financières, et notamment celles relatives au rapport du Groupe de travail temporaire créé à sa quarantième session, la délégation nigériane demande instamment que des ressources additionnelles soient allouées aux projets intéressant les réfugiés en Afrique. Etant donné que la structure du HCR est un élément important du traitement de la crise actuelle des réfugiés, la délégation nigériane se félicite des mesures de rationalisation prises par l'ancien Haut Commissaire. Elle déplore vivement sa démission prématurée car il était éminemment qualifié pour ce poste et était parvenu à assurer une stabilité financière relative dans des temps difficiles.

(M. Azikiwe, Nigéria)

L'intervenant espère que son successeur fera preuve des mêmes qualités. En conclusion, M. Azikiwe fait état des réalisations du HCR pendant la période à l'examen, notamment le rapatriement librement consenti de plus de 43 000 réfugiés namibiens, qui témoignent de son potentiel futur.

9. Mme DIEGUEZ-ARMAS (Mexique) exprime la gratitude et le soutien du Gouvernement mexicain au HCR, qui assure la protection internationale et la distribution de secours d'urgence à des millions de gens en péril, aide les pays d'asile à faire face aux problèmes que leur posent les réfugiés et cherche des solutions durables. La communauté internationale doit oeuvrer sans relâche à la solution du problème des réfugiés, qui ne peut pas être la responsabilité exclusive d'une seule organisation internationale ou des pays d'asile. L'octroi de l'asile réclame des efforts collectifs de la part de tous les Etats, qui devraient attaquer le problème avec les moyens dont ils disposent.

10. Grâce à l'assistance du HCR, des pays d'asile comme le Mexique ont progressé dans la recherche de solutions durables au problème des réfugiés. On a spécialement pris soin de respecter les droits des réfugiés, de préserver leur identité culturelle, ethnique et linguistique, de sauvegarder l'unité des familles et de développer les compétences professionnelles. Le retour librement consenti des réfugiés a également été facilité.

11. Les pays d'asile se félicitent des décisions du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de réunir des conférences internationales pour traiter de la situation des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique australe et en Amérique centrale. Depuis la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale (CIREFCA), la solution du problème que posent près de 2 millions de réfugiés et de personnes déplacées en Amérique centrale a considérablement progressé grâce au dialogue et à la réconciliation nationale, ce qui témoigne de l'importance de la coopération et de la solidarité internationales. L'appui constant que prête le HCR aux initiatives déployées dans ce sens dans la région est extrêmement précieux.

12. Le Gouvernement mexicain continu à offrir une assistance aux réfugiés. Il réaffirme son appui à la Déclaration de la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale, dans le but de parvenir à des solutions durables du problème des réfugiés d'Amérique centrale, notamment le rapatriement librement consenti. Il s'engage à continuer à traiter le problème d'un point de vue strictement humanitaire et apolitique et à respecter les droits de l'homme et le principe de la protection des réfugiés, surtout le non-refoulement. Le Mexique a récemment établi une distinction dans sa législation entre le statut juridique accordé aux réfugiés politiques et aux réfugiés non politiques, en vue d'accorder un refuge et des secours aux personnes qui, sans être des militants politiques, ont été contraintes de quitter leur pays parce que leur vie, leur liberté ou leur sécurité étaient menacées par la violence généralisée, l'agression ou les troubles civils. La délégation mexicaine est satisfaite de constater que l'action du Mexique a été prise en compte dans le rapport du Secrétaire général (A/45/450).

(Mme Dieguez-Armas, Mexique)

13. Quant à la recherche de solutions durables, le Mexique s'attache tout spécialement au développement économique des pays d'Amérique centrale, avec lesquels il a entrepris un programme de coopération internationale de grande ampleur. Il appuie également les solutions proposées dans le Plan d'action concerté adopté à la Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale.

14. Les réfugiés d'Amérique centrale au Mexique ont commencé à retourner dans leurs communautés d'origine, ce qui constitue l'un des signes de progrès les plus évidents du processus de paix régional. Des obstacles subsistent toutefois et les pays doivent s'abstenir d'activités susceptibles de saper ce processus ou de modifier le caractère non militaire et humanitaire des zones d'installation des réfugiés.

15. Il est absolument essentiel de résoudre la crise financière que le doublement du nombre de réfugiés au cours de ces dernières années a imposée au HCR. Le Mexique, pour sa part, continuera à offrir la sécurité et l'hospitalité aux personnes réfugiées sur son territoire et espère que la communauté internationale continuera à progresser dans la recherche de solutions durables au problème des réfugiés.

16. M. SANOUSSI (Guinée) dit qu'au cours des 11 mois écoulés, le conflit au Libéria a fait des dizaines de milliers de victimes civiles innocentes, en majorité des femmes, des enfants et des personnes âgées. Des vagues successives de personnes blessées, démunies et affamées ont cherché refuge dans les villages du sud-est de la Guinée, bouleversant profondément la structure démographique et sociologique de la région. Les villageois guinéens ont ouvert leurs portes aux réfugiés avant même que le Gouvernement ou les institutions humanitaires internationales n'aient été en mesure d'intervenir.

17. Par suite de cet afflux soudain de réfugiés, des villages guinéens de 200 à 500 personnes sont ainsi passés à plus de 5 000, voire 20 000 âmes, situation qui pose des problèmes dans divers domaines. Dans celui de la santé en particulier, des mesures sanitaires et médicales sont nécessaires d'urgence pour lutter contre l'apparition de toute une série de maladies. L'absence d'installations d'assainissement provoque également la pollution de l'environnement, et le chauffage a entraîné une telle consommation de bois que la région risque d'être complètement déboisée. Les denrées alimentaires sont rares : l'arrivée soudaine de plus d'un demi-million de réfugiés dans un pays qui en comptait 6 millions a vidé les greniers. L'aide alimentaire reçue par le HCR est totalement insuffisante. Une assistance est également nécessaire dans le domaine de l'éducation, car 65 % des réfugiés sont des enfants d'âge scolaire.

18. Le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge ont acheminé une assistance, mais une aide internationale accrue et durable demeure nécessaire. En outre, nul ne peut encore deviner l'issue du drame libérien et il est impossible de prévoir à quel moment les réfugiés pourront regagner leur pays. Tout programme d'aide devrait par conséquent comprendre des projets communautaires permettant aux réfugiés de créer des circuits de production et d'échange susceptibles de leur assurer l'autosuffisance alimentaire.

(M. Sanoussi, Guinée)

19. L'intervenant lance un appel pressant à la communauté internationale et aux organisations non gouvernementales pour qu'elles accordent une aide d'urgence et une assistance à long terme aux 520 000 réfugiés libériens et à la population d'accueil, estimée à 700 000 personnes. Il invite également tous les Etats Membres à unir leurs actions à celle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en vue d'accélérer le retour de la paix, de la réconciliation nationale et de la démocratie constitutionnelle au Libéria.

20. M. TOROU (Tchad) observe que, si les causes traditionnelles de l'accroissement constant de réfugiés sont les conflits armés et les catastrophes naturelles, une nouvelle catégorie de réfugiés a fait son apparition, celle des réfugiés économiques fuyant la misère.

21. Grâce aux efforts entrepris sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies ou à l'échelle régionale, certains réfugiés ont pu ou pourront bientôt jouir pleinement de leurs droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. C'est notamment le cas des Namibiens, et l'intervenant espère que le cours des événements en Afrique du Sud permettra bientôt aux exilés sud-africains de retourner dans leur patrie devenue multiraciale et égalitaire. La situation des réfugiés en Amérique latine, en Amérique centrale et en Asie s'est également quelque peu améliorée, bien qu'en Afghanistan et au Cambodge, les échéances semblent reculer.

22. Mais dans une Afrique déchirée par les conflits, les vagues de réfugiés créent de graves problèmes aux pays d'accueil déjà en proie à de graves crises économiques, croulant sous le poids de l'endettement et tiraillés par des problèmes sociaux. La présence continue des réfugiés (depuis plus d'une décennie dans certains cas) menace un environnement déjà fragile, car, pour survivre, certains réfugiés sont obligés de pratiquer l'agriculture et également de couper des arbres pour se procurer du bois de chauffage ou se construire des abris, contribuant ainsi involontairement à la destruction de la flore locale.

23. La surpopulation devient aussi une source de tension entre les réfugiés et les ressortissants des pays d'accueil. La santé des réfugiés constitue un autre sujet d'inquiétude, car ceux-ci souffrent souvent de malnutrition et de maladies, notamment du paludisme et du SIDA. En sus de ce lourd tribut physique, de nombreux réfugiés souffrent d'énormes traumatismes causés par la guerre et les atrocités subies. Ils sont terrifiés par la violence, et les enfants ont souvent une image négative de leurs propres parents qu'ils conçoivent comme dépendants, voire oisifs, car ils ne les ont jamais vus pratiquer un véritable métier.

24. La solidarité dont font preuve les pays d'accueil est très louable. Malheureusement, toutefois, certains réfugiés sont tout simplement des fraudeurs venus vivre aux crochets du pays d'accueil et leur sort est en général le refoulement ou la détention dans des camps gardés. Il est aussi de plus en plus courant que les réfugiés soient enrôlés de force dans des armées de "libération" et se livrent à des guerres "par procuration", créant ainsi l'instabilité et perpétuant le cycle infernal des réfugiés. La communauté internationale devrait trouver des moyens appropriés de mettre fin à ces comportements inacceptables.

(M. Torou, Tchad)

25. La protection internationale des réfugiés repose non seulement sur l'adhésion des Etats aux instruments internationaux pertinents, mais également sur la volonté politique de les respecter. Le HCR doit aussi pouvoir disposer des ressources dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités vis-à-vis des réfugiés en attendant que des solutions durables soient trouvées. S'il faut chercher à enrayer les causes fondamentales des flux massifs de réfugiés en accroissant l'assistance au développement offerte aux populations défavorisées, la paix demeure la composante essentielle de tout processus visant à mettre un terme définitif au long voyage de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui n'ont pour horizon que les limites de leur camp de réfugiés.

26. M. GOSHU (Ethiopie) dit que la triste situation des réfugiés est aggravée par la détérioration de la situation financière du HCR. L'Ethiopie a été tragiquement touchée par les réductions du budget et des décaissements effectifs du Haut Commissariat.

27. L'Ethiopie abrite l'une des populations de réfugiés les plus nombreuses d'Afrique et est le pays de premier asile pour une population de réfugiés qui est la cinquième du monde par ordre d'importance numérique. De plus, elle est l'un des pays les moins avancés et a été récemment ravagée par la sécheresse et la famine. L'érosion du sol, des déboisements très étendus, des invasions d'acridiens et les conflits continuels ont exacerbé les pénuries alimentaires et sapé le progrès socio-économique. Mais l'Ethiopie ne s'est jamais dérobée à ses obligations de protéger et d'assister les réfugiés, souvent au prix de sacrifices considérables. Elle applique fermement les principes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi que le Protocole de 1967. Une législation nationale sur les affaires concernant les réfugiés est en cours de rédaction.

28. Les plus fortes concentrations de réfugiés se trouvent dans les régions est et ouest du pays qui sont démunies d'infrastructures de base et de ressources naturelles. A l'est, la population locale a été privée de près d'un million de litres d'eau qui ont été transportés sur de longues distances jusqu'au centre de réfugiés d'Hartisheik. Les dommages causés au système écologique entourant les établissements de réfugiés sont incalculables. La plupart des réfugiés venus de l'est amènent avec eux leurs troupeaux, consommant une quantité considérable de fourrage et épuisant la végétation. L'Ethiopie consent des sacrifices intolérables et une assistance internationale accrue doit lui être fournie pour subvenir aux besoins des réfugiés et de la population locale.

29. Le programme de réintégration dans le pays des Ethiopiens revenus des pays voisins mis au point par l'Ethiopie a été gravement compromis par la crise financière du HCR. L'Ethiopie n'en estime pas moins que le rapatriement librement consenti est le meilleur moyen de parvenir à une solution durable du problème des réfugiés. Par ailleurs, fidèle à sa tradition, elle continuera à offrir protection et assistance aux réfugiés et oeuvrera en coopération étroite avec ses voisins et avec les organismes régionaux et ceux des Nations Unies pour résoudre le problème des réfugiés dans la corne de l'Afrique. A cet égard, l'intervenant se félicite des efforts déployés sous l'égide de l'Office intergouvernemental pour la lutte

(M. Goshu, Ethiopie)

contre la sécheresse et pour le développement pour résoudre les nombreux problèmes qui accablent la région, et espère qu'à l'avenir les diverses résolutions présentées annuellement sur le problème des réfugiés dans le nord-est de l'Afrique seront intégrées dans une résolution unique, englobant les préoccupations de tous les Etats membres de l'Office.

30. Mme LAFONTANT-MANKARIOUS (Etats-Unis d'Amérique) appelle l'attention sur les exemples de règlement de conflits qui ont entraîné ou pourraient entraîner des solutions durables du problème des réfugiés. A cet égard, les organisations d'insurgés ont la responsabilité de ne pas freiner la recherche de solutions durables et de permettre l'acheminement des secours d'urgence jusqu'aux victimes innocentes des conflits. Les efforts sérieux méritent une assistance et une coopération sérieuses, où qu'ils soient entrepris. Tant que le drame sanglant du Libéria n'aura pas été résolu, les réfugiés et personnes déplacées devront continuer à recevoir une assistance d'urgence. Une coordination effective sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies est indispensable.

31. Le Gouvernement des Etats-Unis félicite le HCR d'avoir pris récemment l'initiative d'organiser une conférence des Etats d'Afrique touchés pour résoudre le conflit ancien qui s'est de nouveau ranimé avec l'invasion du Rwanda par des forces ethniques. Une approche globale de ce problème historique est essentielle, si l'on veut le résoudre de façon durable. La délégation américaine félicite également le Haut Commissariat de tout ce qu'il a fait pour résoudre le problème des réfugiés de la mer et pour appliquer le Plan d'action global en faveur des réfugiés indochinois.

32. Les Etats-Unis se réjouissent des transformations spectaculaires qui se produisent dans le monde, facilitant par là même la résolution des conflits régionaux, et ont l'intention de jouer un rôle actif dans ce domaine. Un nouvel esprit de coopération s'est fait jour au cours des deux derniers mois en réaction aux horribles événements du golfe Persique. La prompte réaction du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, des organisations non gouvernementales et, le cas échéant, du HCR a permis aux gouvernements de la région de s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis des travailleurs déplacés dans le besoin. Le Gouvernement des Etats-Unis félicite les personnes dévouées qui ont travaillé de longues heures dans des conditions difficiles depuis le 2 août 1990 pour réussir cette opération.

33. Par ailleurs, on signale des violations des droits de l'homme dans diverses régions du monde qui pourraient entraîner de nouveaux courants de réfugiés. Les conséquences de ces violations sont particulièrement déplorables pour les enfants réfugiés, innocentes victimes, étrangers sur une terre étrangère qui ne peuvent faire entendre leur voix. Assurer le droit des enfants réfugiés à la nourriture, au vêtement, au logement, à la santé et à l'éducation constitue un devoir sacré. En conclusion, l'intervenante souligne la nécessité du consensus et de la coopération pour résoudre les problèmes des réfugiés et mettre fin aux violations des droits de l'homme. Faute de ce consensus, il aurait été impossible de régler de manière constructive la crise financière du HCR sur la base des priorités fixées

(Mme Lafontant-Mankarious, Etats-Unis)

pour les politiques et les programmes. Le choix du nouveau Haut Commissaire est par conséquent d'une importance primordiale pour tous les gouvernements et surtout pour les réfugiés.

34. M. VILLAGRAN DE LEON (Guatemala), parlant aussi au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua, dit qu'une évolution positive s'est dessinée en Amérique centrale depuis la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et que des consultations étroites ont été tenues avec le HCR sur l'élaboration de stratégies permettant de parvenir à des solutions durables des problèmes accablant les réfugiés. La paix a été raffermie depuis la signature de l'Accord conclu à l'issue de la réunion au sommet d'Esquipulas II et les Etats de la région ont désormais la volonté politique de trouver des solutions durables. La Conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale a été particulièrement importante, car elle a permis d'examiner tous les moyens pratiques d'offrir une assistance aux réfugiés. Chaque pays a créé un "comité national" de coordination, et des groupes d'appui nationaux ont été formés avec la participation du HCR et du PNUD. Pendant tout le processus, une coordination étroite a été maintenue entre les pays touchés et le système des Nations Unies.

35. Les pays d'Amérique centrale ont grandement progressé sur la voie de la paix et leurs gouvernements ont manifesté leur volonté d'instaurer les conditions nécessaires au rapatriement de milliers de réfugiés grâce au dialogue, à la coopération et à la réconciliation. Des élections ont été organisées dans les divers pays et les processus de dialogue visant à assurer la réconciliation nationale en El Salvador et au Guatemala sont bien engagés.

36. Le rapatriement a permis de fermer cinq camps de réfugiés au Honduras et le nombre de Nicaraguayens et de Guatémaltèques rapatriés s'accroîtra considérablement pendant les prochains mois. La réintégration des groupes de population déracinés dans leurs communautés d'origine est la solution préférée par tous en Amérique centrale. C'est pourquoi la poursuite de l'assistance offerte par la communauté internationale pour renforcer le processus de paix régional est essentielle.

37. Les pays d'Amérique centrale ont défini des stratégies souples pour adapter le Plan d'action concerté en faveur des réfugiés, des rapatriés et personnes déplacées d'Amérique centrale en fonction de l'évolution de la situation dans la région et ont continué à donner la priorité au rapatriement librement consenti des réfugiés dans leurs pays d'origine. Le retour des réfugiés marque le début d'un processus de reconstruction, de réadaptation et de réintégration dans la vie économique. Il s'impose par conséquent d'appuyer les activités productives des rapatriés et de leurs communautés.

38. En ce qui concerne les personnes déplacées dans leur propre pays, les travaux préparatoires à l'application du Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE) financé par le Gouvernement italien sont bien avancés. A cet égard, il faudrait prévoir des mécanismes pour adapter le Programme aux changements survenus dans la région et aux priorités établies par la Conférence. Une nouvelle phase de la Conférence a commencé avec

(M. Villagrán de León, Guatemala)

l'exécution de projets d'assistance en faveur des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées. Des mesures spéciales sont nécessaires pour assurer le décaissement des fonds et fournir l'assistance technique nécessaire aux structures gouvernementales intéressées. Il faut également améliorer la planification et l'élaboration des programmes intégrés et mettre à jour les stratégies et plans nationaux et sous-régionaux pour tenir compte des besoins des groupes de population déracinés. Tous les efforts sont faits pour améliorer la coordination avec les responsables de la réalisation des objectifs du Plan d'action concerté. Le dialogue et la volonté politique de résoudre les problèmes de concert sont des éléments positifs qui contribuent à une paix stable et durable en Amérique centrale.

39. M. SAVLE (Yougoslavie) dit qu'en dépit des progrès réalisés dernièrement, il est inquiétant de constater que le monde compte encore 15 millions de réfugiés, dont 2,3 millions dans les pays développés contre 12,5 millions dans les pays moins avancés, et que la bonne volonté et la capacité des pays d'asile et de réinstallation sont mises à rude épreuve.

40. La délégation yougoslave appuie les conclusions et décisions adoptées par le Comité exécutif à sa quarante et unième session, telles qu'elles figurent dans le document A/45/12/Add.1, et les mesures prises en application de la Déclaration et du Plan d'action d'Oslo sur la situation tragique des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées en Afrique australe, la Déclaration et le Plan d'action global sur les réfugiés indochinois et la Déclaration et le Plan d'action concerté en faveur des réfugiés, rapatriés et personnes déplacées d'Amérique centrale. Elle convient que les programmes devraient être axés sur des solutions durables (rapatriement librement consenti, intégration sur place et réinstallation), telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 33 du rapport du Haut Commissaire (A/45/12), et appuie le maintien de la coopération du HCR avec les institutions de développement. L'idée de la mise en place d'un système d'alerte rapide (A/45/649) mérite d'être étudiée soigneusement et le HCR devrait jouer un rôle plus important dans les efforts internationaux déployés à cette fin.

41. En dépit de difficultés financières considérables, le Gouvernement yougoslave prend des mesures pour assurer le strict respect des dispositions de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés visant à alléger la situation tragique des personnes demandant une protection au titre de la Convention. Le nombre de personnes recherchant cette protection en Yougoslavie en 1989 n'a que fort peu diminué, et la situation est aggravée par la longue période d'attente avant la réinstallation et le nombre limité de pays consentant à recevoir ces personnes. L'intervenant espère que l'amélioration progressive de la situation dans les pays d'origine contribuera à éliminer les raisons amenant certaines personnes à rechercher le statut de réfugié et découragera l'exode de nouveaux réfugiés.

42. M. BARKER (Australie) dit que, si des efforts louables sont déployés pour résoudre la crise financière du HCR et si la qualité de la communication, notamment la clarté et la transparence des présentations s'est améliorée de façon marquée, la crise financière persiste. En dépit de l'accroissement des contributions d'un certain nombre de donateurs, les ressources sont toujours insuffisantes. Pour

(M. Barker, Australie)

attirer des fonds supplémentaires, le HCR doit démontrer qu'il est efficace et qu'il correspond aux besoins actuels. L'intervenant rend hommage à l'ancien Haut Commissaire qui pendant la courte durée de son service, a beaucoup contribué à créer les conditions propices à une amélioration des structures administratives et financières, redéfini les objectifs du Haut Commissariat et raffermi le moral du personnel, ainsi qu'au Haut Commissaire adjoint dont la conception pragmatique de la gestion a beaucoup fait pour redonner confiance dans le HCR.

43. L'un des problèmes majeurs du monde actuel est celui des mouvements de population de grande ampleur qui comprennent des réfugiés à proprement parler - personnes déplacées par la guerre, les troubles civils ou des catastrophes naturelles - et, de plus en plus souvent, des migrants essayant d'échapper à des situations qui devraient justifier l'intervention et la préoccupation de la communauté internationale. Le problème est complexe et requiert l'attention de la communauté internationale, étant donné que les problèmes en jeu dépassent la compétence d'une seule institution.

44. Le mandat du HCR est d'assurer la protection des réfugiés, définis par la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 comme des personnes victimes de persécutions et de leur offrir une assistance. Ces instruments sont toujours aussi pertinents. Mais la communauté internationale a tendance à les investir d'une portée et d'une souplesse qui ne sont ni nécessaires ni souhaitables. Le Haut Commissariat a également un rôle important à jouer, dans certaines situations, en aidant les personnes déplacées hors des frontières de leurs propres pays. Le rapatriement dans la sécurité et la dignité demeure la solution préférable pour les deux groupes de réfugiés, mais des efforts supplémentaires seront nécessaires à l'échelon international, tant sur le plan politique que sous la forme d'une assistance au développement, pour créer les conditions nécessaires au rapatriement librement consenti. Entre-temps, l'aide fournie à ces réfugiés entraîne des frais énormes.

45. En ce qui concerne les migrants, par suite de la révolution des communications et des transports mondiaux, un grand nombre de personnes émigrent dans d'autres pays à la recherche de conditions de vie plus favorables. Le problème consiste à assurer la protection des réfugiés pris dans ces mouvements de population. Si chacun a le droit de quitter librement son pays, les gouvernements ont le droit souverain de déterminer les effectifs et les catégories de personnes pouvant entrer dans leur territoire et y résider. L'Australie a accepté un grand nombre de migrants venus du monde entier, ainsi que de réfugiés, mais dans le cas de migrants grossièrement camouflés en demandeurs d'asile, elle a clairement déclaré que les options disponibles seraient différentes et plus limitées que celles offertes aux réfugiés. Il est essentiel de distinguer entre réfugiés et non-réfugiés et de chercher à élaborer un accord international plus vaste sur la nécessité et la logique du rapatriement des non-réfugiés dans leurs pays d'origine. L'Australie attend avec intérêt l'étude détaillée de ces questions et d'autres qui sera réalisée par le Groupe de travail sur les solutions et la protection du Comité exécutif.

(M. Barker, Australie)

46. L'Australie prend un vif intérêt au Plan d'action global sur les réfugiés indochinois et a appuyé la conclusion sur sa mise en oeuvre adoptée à la quarante et unième session du Comité exécutif. Des efforts plus intenses sont nécessaires pour assurer le retour en bon ordre des non-réfugiés dans leurs pays d'origine et l'Australie est très désireuse de promouvoir une meilleure orientation des non-réfugiés pour encourager le rapatriement librement consenti. L'Australie se félicite de la décision du Secrétaire général de désigner le Haut Commissaire comme son représentant spécial chargé de coordonner les efforts déployés pour promouvoir le retour en bon ordre des non-réfugiés.

47. Le partage des charges devrait être une responsabilité internationale. Les pays d'asile supportent l'essentiel du fardeau, et il n'est ni juste ni judicieux qu'en raison de simples accidents géographiques ou historiques, certains pays se voient imposer une charge trop lourde pour eux. Les pays d'asile, qu'ils soient développés ou en développement, doivent recevoir de nettes assurances qu'ils n'auront pas à abriter d'importants effectifs sans assistance extérieure ni pendant une durée indéfinie. Le droit d'asile est le préalable essentiel de l'obligation centrale de la Convention de 1951, à savoir le non-refoulement et la protection des réfugiés, mais il faut expressément reconnaître que les principes de la Convention ne sont applicables que si l'on reconnaît aussi que les Etats ont une certaine responsabilité vis-à-vis de leur propre population. Les pays d'origine doivent participer à la recherche des solutions. Des stratégies globales et viables sont nécessaires pour régler la question des mouvements migratoires massifs actuels. Le Plan d'action global sur les réfugiés indochinois constitue un modèle utile. Il faut veiller à ce que toutes les parties intéressées participent au processus et tenir compte du rôle essentiel que peuvent jouer les organisations non gouvernementales.

48. M. SAMPOVAARA (Finlande) dit que, vu les problèmes auxquels se heurte le HCR, la communauté internationale doit réagir sur deux fronts. Tout d'abord, les mesures prises par le Haut Commissaire pour rationaliser l'administration et améliorer la structure financière du Commissariat ne sont pas en soi suffisantes : l'augmentation du nombre des donateurs et une meilleure répartition des charges sont essentielles. La coordination entre les institutions est également importante, et le Conseil d'administration du PNUD et le Conseil économique et social ont adopté des résolutions réclamant un examen à l'échelle du système et comportant notamment une évaluation de l'expérience et des capacités des diverses organisations en matière d'assistance à toutes les catégories de réfugiés, personnes déplacées et rapatriés. Une coopération efficace avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales est aussi nécessaire.

49. Deuxièmement, il est essentiel de s'attaquer aux causes fondamentales du problème des réfugiés et des mouvements migratoires. Toutes les mesures politiques et économiques appropriées devraient être prises pour rétablir des conditions empêchant ces courants de réfugiés de se former et garantissant le retour en toute sécurité des réfugiés dans leurs propres pays. La responsabilité principale de la solution du problème des réfugiés incombe au pays d'origine et l'intervenant se félicite de la proposition du Haut Commissaire de définir le concept de responsabilité de l'Etat dans le cadre des responsabilités des pays d'origine.

(M. Sampovaara, Finlande)

50. En ce qui concerne la question de l'allégement ou de l'élimination des causes fondamentales des mouvements de réfugiés, la Finlande et les autres pays nordiques s'attachent tout particulièrement aux rapports entre coopération pour le développement, démocratie et droits de l'homme qui joueront un rôle important dans leurs futures décisions politiques. La Finlande est prête à collaborer aux travaux du Groupe sur les solutions et la protection du Comité exécutif.

51. En ce qui concerne le mandat du HCR, la délégation finlandaise réaffirme son attachement à la Convention de 1951 et au Protocole de 1967 et invite instamment les Etats qui ne l'ont pas fait à y adhérer. Elle se déclare satisfaite de la tâche accomplie par l'ancien Haut Commissaire et espère que son successeur continuera la même politique.

La séance est levée à 12 h 30.